

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Transfert et automatisation du service d'émission d'ISIN

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le transfert du service d'émission d'ISIN de la CDS à une nouvelle filiale, ainsi que l'automatisation des processus afférents. Les modifications proposées visent à réduire les risques découlant de la prestation de services ne visant pas des adhérents par la constitution d'une nouvelle personne morale aux fins de prestation de services aux émetteurs.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 23 février 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4359
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.q.ca

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

TRANSFERT ET AUTOMATISATION DU SERVICE D'ÉMISSION D'ISIN

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES

Afin de réduire les risques découlant de la prestation de services ne visant pas des adhérents, une nouvelle personne morale a été constituée aux fins de prestation de services aux émetteurs. Cette nouvelle société, filiale de la CDS, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 26 novembre 2008, sous la dénomination sociale « Securities Management Solutions Inc. / Solutions de gestion de valeurs CDS inc. » (« SGV CDS »).

Les services suivants seront transférés de la CDS à la société SGV CDS :

- Services de l'agent comptable des registres et de l'agent payeur
- Émission d'ISIN
- Rapports sur les détenteurs inscrits à la date de clôture des registres
- Confirmation des valeurs inscrites

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes dans le présent avis font état du transfert du service d'émission d'ISIN de la CDS à la société SGV CDS et de l'automatisation des processus afférents. De plus, les formulaires indiqués ci-après seront modifiés ou supprimés en raison de cette automatisation et de ce transfert et du transfert des autres services susmentionnés.

- Profil de la société émettrice (modifié)
- Formulaire de demande de CUSIP ou ISIN (supprimé)
- Demande de numéro ISIN/CDS pour composantes détachées – Obligations (supprimé)
- Demande de numéro ISIN/CUSIP pour bloc de composantes détachées inscrites en compte (supprimé)
- Demande de numéro ISIN/CDS pour composantes détachées – Titres garantis par l'actif (supprimé)
- Profil de l'émetteur – Formulaire de déclaration (supprimé)
- Liste des composantes de bloc de composantes détachées inscrites en compte (supprimé)
- Avis – Dates d'assemblées et de clôture des registres (supprimé)
- Demande de liste des porteurs inscrits à la date de clôture des registres des adhérents (supprimé)

Aucune autre modification apportée aux Procédés et méthodes n'est liée au transfert des services susmentionnés.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES

Les émetteurs qui désirent que leurs valeurs soient inscrites à une bourse canadienne ou admissibles au dépôt au CDSX^{MD} doivent avoir un ISIN valide émis pour ces valeurs. La CDS est l'agent de numérotation national (« ANN ») pour l'émission d'ISIN au Canada. Le processus de demande d'ISIN a toujours été un processus très manuel reposant sur l'utilisation de documents papier. La CDS travaille actuellement à l'élaboration d'un processus automatisé afin de faciliter l'émission d'ISIN par la nouvelle société. Le nouveau service d'émission d'ISIN permettra aux émetteurs de demander un ISIN et d'effectuer le paiement au moyen d'un nouveau dispositif en ligne et d'une carte de crédit.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

L'incidence sur la CDS, ses adhérents et les autres intervenants du marché est minime. Les modifications proposées aux Procédés et méthodes font principalement état du transfert du service d'émission d'ISIN de la CDS à la société SGV CDS et de l'automatisation des processus afférents.

C.1 Concurrence

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes n'auront aucune incidence sur la capacité des intervenants du marché à accéder aux services énumérés. Le service d'émission d'ISIN sera offert par la société SGV CDS à titre d'ANN à tous les intervenants du marché.

C.2 Risques et coûts d'observation

La nouvelle filiale a été constituée afin de limiter tout risque pour la CDS découlant de services offerts.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Aucune comparaison avec les normes internationales n'a été effectuée à l'égard des modifications proposées puisque le service d'émission d'ISIN sera encore offert aux émetteurs par l'intermédiaire de la société SGV CDS.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

La constitution en société d'une nouvelle personne morale et le transfert de services de la CDS à la nouvelle société ont été proposés dans le cadre de la planification stratégique de la direction de la CDS, dont l'objectif principal est de réduire les risques découlant de la prestation de services ne visant pas des adhérents. Plusieurs facteurs visant à mettre la nouvelle société à l'abri des risques ont été étudiés et mis en pratique, tels que la structure et la nature juridique de la nouvelle société, ses relations contractuelles avec les émetteurs, et la gestion et le développement de ses services et de ses activités. Compte tenu des relations contractuelles de la nouvelle société avec des émetteurs, par exemple, il a été proposé qu'une telle relation soit directe, selon les services auxquels adhèrent les émetteurs, au moyen d'une entente signée ou aux termes des modalités et conditions juridiques du site Web de la nouvelle société.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et détermine l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par la CDS et ses adhérents. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique. Ces modifications proposées ont été envoyées par courriel aux membres du Comité d'analyse du développement stratégique le 23 décembre 2008. La date limite pour leur étude et leur approbation présumée par le Comité d'analyse du développement stratégique est le 30 décembre 2008.

D.3 Questions prises en compte

Tel que susmentionné, la constitution en société d'une nouvelle personne morale et le transfert de services de la CDS à la nouvelle société ont été présentés dans le cadre de la planification stratégique de la direction de la CDS, dont l'objectif principal est de réduire les risques découlant de la prestation de services ne visant pas des adhérents. Dans le cadre de l'étude de la question visant la prestation de ces services selon une méthode efficace axée sur le client, l'aspect d'automatisation de ce projet a été soulevé.

D.4 Consultation

Depuis que ce projet a été présenté dans le cadre de la planification stratégique de la direction de la CDS, des consultations internes élaborées auprès de différents groupes, comme le Groupe stratégique de la CDS, ont été lancées. Ce projet a également été présenté au Conseil d'administration de la CDS. La CDS n'a consulté aucune partie externe dans le cadre de ce projet.

D.5 Autres possibilités étudiées

La création d'une nouvelle filiale a été proposée avec pour objectifs la réduction des risques pour la CDS découlant de la prestation de services ne visant pas des adhérents et l'amélioration des services aux clients de la CDS. Les modifications proposées aux Procédés et méthodes sont nécessaires afin d'informer toutes les parties intéressées des événements nouveaux liés à la prestation du service d'émission d'ISIN. Aucune autre possibilité n'a été étudiée puisque le projet proposé répondait entièrement à l'objectif de réduction du risque.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

L'automatisation des processus liés au service d'émission d'ISIN nécessite l'apport de modifications aux systèmes afin de changer les méthodes utilisées pour demander un ISIN ainsi que les processus de perception des frais. Aucune autre mesure n'a été requise pour les autres services transférés à la société SGV CDS. Ce projet ne nécessite aucune mesure de la part des utilisateurs. Les processus automatisés proposés à l'égard de demande et de réception d'ISIN par les utilisateurs sont les suivants : l'utilisateur se rendra sur le site Web de la société SGV CDS, il cliquera sur « Créer une nouvelle demande », il remplira un formulaire en ligne, il soumettra un paiement en ligne par carte de crédit, le formulaire sera soumis, la CDS traitera la demande et enverra ensuite la confirmation à l'utilisateur.

E.1 CDS

Veuillez consulter le commentaire ci-dessus.

E.2 Adhérents de la CDS

Les adhérents de la CDS demanderont les ISIN à la société SGV CDS et les recevront de cette société. Les adhérents devront payer ce service au moyen de cartes de crédit.

E.3 Autres intervenants du marché

Les émetteurs, leurs agents ou les autres entités qui demandent des ISIN doivent le faire par l'intermédiaire de la société SGV CDS.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Les autres dépositaires centraux de titres offrent divers services aux émetteurs de leur secteur en fonction de la structure du marché et des modèles de fonctionnement utilisés.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que ces modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

H. COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Services juridiques
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la CVMO, aux personnes indiquées ci-après :

M^{re} Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Directrice, Réglementation du marché
 Division des marchés des capitaux
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20, rue Queen Ouest, bureau 1903
 C.P. 55
 Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 514 864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

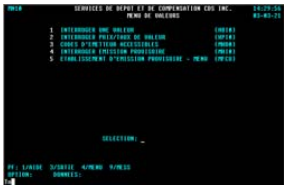
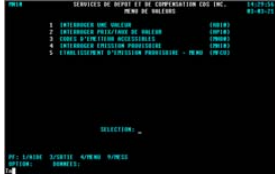
Télécopieur : 416 595-8940
 Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

L'annexe « A » comprend le libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS en vigueur à l'heure actuelle reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées, ainsi que le libellé des Procédés et méthodes reflétant l'adoption des modifications proposées.

**ANNEXE « A »
 MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES**

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>[Libellé des Règles avec marques de changement – les caractères soulignés en <u>vert</u> représentent des ajouts et les caractères barrés en rouge représentent des suppressions]</p> <p>Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX</p> <p>CHAPITRE 3 ACTIVITÉS D'ÉMISSION</p> <p>MENU DE VALEURS</p>  <p>3.2 Critères d'admissibilité des émissions</p> <p>Les valeurs sont admissibles aux services du CDSX si des mesures législatives permettent</p>	<p>Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX</p> <p>CHAPITRE 3 ACTIVITÉS D'ÉMISSION</p> <p>MENU DE VALEURS</p>  <p>3.2 Critères d'admissibilité des émissions</p> <p>Les valeurs sont admissibles aux services du CDSX si des mesures législatives</p>

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>que des transactions sur ces valeurs soient traitées au moyen de la CDS.</p> <p>Les titres émis par le Trésor américain sont uniquement admissibles aux fins de constitution de la garantie pour le fonds des adhérents au Service de liaison avec New York. Les titres sont déposés au CDSX et en sont retirés au moyen de virements transfrontaliers en provenance et à destination de la DTC.</p> <p>En plus des exigences juridiques, la CDS a établi d'autres critères et d'autres procédures à respecter avant de déposer des valeurs au CDSX.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des critères d'admissibilité des obligations coupons détachés et des groupes de certificats au CDSX, veuillez consulter le chapitre Blocs et composantes détachées inscrites en compte à la page 80.</p>	<p>permettent que des transactions sur ces valeurs soient traitées au moyen de la CDS.</p> <p>Les titres émis par le Trésor américain sont uniquement admissibles aux fins de constitution de la garantie pour le fonds des adhérents au Service de liaison avec New York. Les titres sont déposés au CDSX et en sont retirés au moyen de virements transfrontaliers en provenance et à destination de la DTC.</p> <p>En plus des exigences juridiques, la CDS a établi d'autres critères et d'autres procédures à respecter avant de déposer des valeurs au CDSX.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des critères d'admissibilité des obligations coupons détachés et des groupes de certificats au CDSX, veuillez consulter le chapitre Blocs et composantes détachées inscrites en compte à la page 80.</p>
<p>3.2.1 Exigences juridiques pour les valeurs admissibles au CDSX</p> <p>Les valeurs du marché monétaire dont l'émetteur ou l'agent émetteur est un adhérent au CDSX sont admissibles au CDSX conformément aux <i>Règles à l'intention des adhérents</i> (sauf pour les bons du Trésor fédéraux émis par la Banque du Canada à titre d'agent). Pour rendre une valeur du marché monétaire admissible au CDSX, l'émetteur ou l'agent émetteur (responsable doit remplir la déclaration de profil de l'activation émetteur faisant partie de la page afférente à l'émission d'ISIN) ISIN du site Web de la valeur doit faire parvenir à la CDS un formulaire société Solutions de PROFIL gestion de L'ÉMETTEUR — FORMULAIRE DE DÉCLARATION valeurs CDS inc. (CDSX364Fwww.cdssolutions.ca).</p> <p>D'autres valeurs (y compris les bons du Trésor fédéraux) sont rendues admissibles au CDSX en vertu d'autres ententes prises par la CDS, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> des ententes avec des émetteurs, des agents des transferts, des agents payeurs, des gardiens et des responsables de la garde de valeurs ou les dépositaires 	<p>3.2.1 Exigences juridiques pour les valeurs admissibles au CDSX</p> <p>Les valeurs du marché monétaire dont l'émetteur ou l'agent émetteur est un adhérent au CDSX sont admissibles au CDSX conformément aux Règles à l'intention des adhérents (sauf pour les bons du Trésor fédéraux émis par la Banque du Canada à titre d'agent). Pour rendre une valeur du marché monétaire admissible au CDSX, l'émetteur ou l'agent émetteur doit remplir la déclaration de profil de l'émetteur faisant partie de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).</p> <p>D'autres valeurs (y compris les bons du Trésor fédéraux) sont rendues admissibles au CDSX en vertu d'autres ententes prises par la CDS, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> des ententes avec des émetteurs, des agents des transferts, des agents payeurs, des gardiens et des responsables de la garde de valeurs ou les dépositaires centraux de valeurs, ou l'enregistrement de la CDS ou de son propriétaire pour compte à titre de porteur de valeurs inscrit aux registres de l'émetteur.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>centraux de valeurs, ou</p> <ul style="list-style-type: none"> l'enregistrement de la CDS ou de son propriétaire pour compte à titre de porteur de valeurs inscrit aux registres de l'émetteur. <p>Là où la CDS a pris de telles ententes, la règle 2.5 des <i>Règles à l'intention des adhérents</i> ne s'applique pas aux valeurs qui font l'objet de telles ententes, et il n'est pas nécessaire de faire parvenir à remplir la CDS un formulaire PROFIL déclaration de profil de l'ÉMETTEUR — FORMULAIRE DE DÉCLARATION (CDSX364F) émetteur.</p> <p>3.2.2 Demande d'admissibilité d'émissions au CDSX</p> <p>À l'exception des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des effets du marché monétaire, les adhérents peuvent demander que des émissions soient rendues admissibles en présentant une demande à la CDS. Pour les nouvelles émissions, la <u>veuillez soumettre une demande est présentée</u> au moyen de la <u>section Service page afférente à l'émission d'attribution de numéros CUSIP ISIN</u> du site Web de la <u>société Solutions de gestion de valeurs CDS inc.</u> (www.edscdssolutions.ca)- Pour les inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et de blocs, veuillez consulter la section Demande d'ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte à la page 84.</p> <p>La CDS évalue les demandes individuellement et détermine quelles sont les émissions qui peuvent être admissibles.</p> <p><u>Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des demandes d'ISIN, veuillez consulter le site Web, à l'adresse www.cdssolutions.ca.</u></p> <p><u>Pour les inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et de blocs de la CDS, veuillez consulter la section Demande d'ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte à la page 83.</u></p> <p><u>Une valeur est rendue admissible au CDSX</u></p>	<p>Là où la CDS a pris de telles ententes, la règle 2.5 des <i>Règles à l'intention des adhérents</i> ne s'applique pas aux valeurs qui font l'objet de telles ententes, et il n'est pas nécessaire de remplir la déclaration de profil de l'émetteur.</p> <p>3.2.2 Demande d'admissibilité d'émissions au CDSX</p> <p>À l'exception des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des effets du marché monétaire, les adhérents peuvent demander que des émissions soient rendues admissibles en présentant une demande à la CDS. Pour les nouvelles émissions, veuillez soumettre une demande au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des demandes d'ISIN, veuillez consulter le site Web, à l'adresse www.cdssolutions.ca.</p> <p>Pour les inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et de blocs de la CDS, veuillez consulter la section <u>Demande d'ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte</u> à la page 83.</p> <p>Une valeur est rendue admissible au CDSX a terme de la soumission de tous les document définitifs et en respectant les critères généraux d'admissibilité indiqués ci- après.</p> <p>Les critères généraux suivants permettent de déterminer l'admissibilité des émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le certificat inscrit en compte seulement n'est transférable qu'en cas de circonstances exceptionnelles telles que celles définies dans le prospectus ou si la CDS ne l'accepte pas au Service de dépôt; – Les propriétaires réels ne peuvent acquérir les certificats matériels qu'en cas de circonstances exceptionnelles telles que celles définies dans le prospectus ou si la

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p><u>au terme de la soumission de tous les documents définitifs et en respectant les critères généraux d'admissibilité indiqués ci-après.</u></p> <p>Les critères généraux suivants permettent de déterminer l'admissibilité des émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le certificat inscrit en compte seulement n'est transférable qu'en cas de circonstances exceptionnelles telles que celles définies dans le prospectus ou si la CDS ne l'accepte pas au Service de dépôt; – Les propriétaires réels ne peuvent acquérir les certificats matériels qu'en cas de circonstances exceptionnelles telles que celles définies dans le prospectus ou si la CDS ne l'accepte pas au Service de dépôt. <ul style="list-style-type: none"> • Un certificat inscrit en compte seulement doit être disponible sous forme entièrement nominative ou dans un format de titre avec émission d'inventaire de titres avec certificats différés ou d'inventaire de titres sans certificats auprès d'un agent des transferts autorisé. <p>3.2.7 Bons du Trésor canadien et effets du marché monétaire</p> <p>Tous les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont rendus admissibles par la Banque du Canada dès leur émission.</p> <p>Les autres effets du marché monétaire peuvent être rendus admissibles au CDSX en vertu de la règle 2.5 des Règles à l'intention des adhérents de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur doit avoir un ISIN valide. • Un adhérent doit être désigné comme gardien et émetteur ou agent émetteur. • Un agent payeur doit être nommé pour chaque valeur, à moins que l'émetteur ne prenne les dispositions nécessaires pour que les paiements finaux et irrévocables soient versés à la CDS par 	<p>CDS ne l'accepte pas au Service de dépôt.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un certificat inscrit en compte seulement doit être disponible sous forme entièrement nominative ou dans un format de titre avec émission d'inventaire de titres avec certificats différés ou d'inventaire de titres sans certificats auprès d'un agent des transferts autorisé. <p>3.2.7 Bons du Trésor canadien et effets du marché monétaire</p> <p>Tous les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont rendus admissibles par la Banque du Canada dès leur émission.</p> <p>Les autres effets du marché monétaire peuvent être rendus admissibles au CDSX en vertu de la règle 2.5 des <i>Règles à l'intention des adhérents</i> de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur doit avoir un ISIN valide. • Un adhérent doit être désigné comme gardien et émetteur ou agent émetteur. • Un agent payeur doit être nommé pour chaque valeur, à moins que l'émetteur ne prenne les dispositions nécessaires pour que les paiements finaux et irrévocables soient versés à la CDS par l'intermédiaire du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). • Si la valeur est un effet du marché monétaire portant intérêt, l'intérêt doit être payé seulement à la date d'échéance. • Les paiements doivent être effectués en fonds canadiens. • L'émetteur ou l'agent émetteur doit remplir la section concernant la déclaration de profil de l'émetteur à la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca). <p>3.2.8 Émissions globales</p> <p>Une émission globale se vend et se négocie sur la plupart des marchés mondiaux, et elle</p>

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées

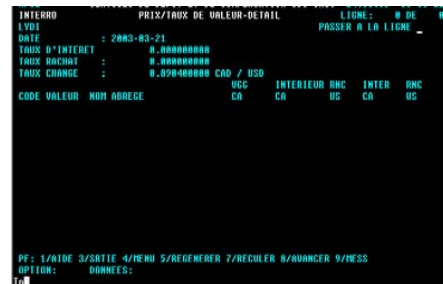
l'intermédiaire du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

- Si la valeur est un effet du marché monétaire portant intérêt, l'intérêt doit être payé seulement à la date d'échéance.
- Les paiements doivent être effectués en fonds canadiens.
- **L'émetteur ou l'agent émetteur doit faire parvenir à la CDS un formulaire PROFIL DE L'ÉMETTEUR — FORMULAIRE DE DÉCLARATION (CDSX364F).**
- **L'émetteur ou l'agent émetteur doit remplir la section concernant la déclaration de profil de l'émetteur à la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).**

3.2.8 Émissions globales

Une émission globale se vend et se négocie sur la plupart des marchés mondiaux, et elle est prise en charge par des ententes entre dépositaires (par exemple, entre la CDS, la DTCC, Euroclear et Clearstream). Par conséquent, la CDS examine les ententes prises entre dépositaires pour s'assurer que les émissions globales satisfont individuellement aux exigences d'admissibilité.

PRIX/TAUX DE VALEUR – DETAIL



4. Vérifiez les détails indiqués dans le tableau ci-dessous.

Champ	Description
DATE	Date courante
TAUX D'INTERET	Actuellement non utilisé

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées

est prise en charge par des ententes entre dépositaires (par exemple, entre la CDS, la DTCC, Euroclear et Clearstream). Par conséquent, la CDS examine les ententes prises entre dépositaires pour s'assurer que les émissions globales satisfont individuellement aux exigences d'admissibilité.

PRIX/TAUX DE VALEUR – DETAIL



4. Vérifiez les détails indiqués dans le tableau ci-dessous.

Champ	Description
DATE	Date courante
TAUX D'INTERET	Actuellement non utilisé
TAUX ET MONNAIE	Actuellement non utilisé
TAUX ET MONNAIE CHANGE	Le taux d'échange et la monnaie utilisés par le CDSX pour convertir en dollars canadiens les fonds reçus en dollars américains et en dollars américains les fonds reçus en dollars canadiens
VGG CA	Le prix de la VGG de la valeur calculé en appliquant une
NATIONAL RNC (CA ET US)	Le cours actuel, en dollars canadiens et américains, utilisé pour évaluer au marché et établir le prix des

3.8 Établissement d'émissions autres que celles du marché monétaire

Pour demander l'établissement des nouvelles émissions ou des réémissions de valeur autres que celles du marché monétaire (à l'exception des inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et des blocs), suivez la procédure ci-dessous. Pour demander l'établissement des inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et de blocs à la CDS, veuillez consulter le chapitre [Blocs et composantes détachées inscrites en compte](#) à la page 80. Pour établir des émissions du marché monétaire, veuillez consulter le guide

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées		Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
TAUX ET MONNAIE	Actuellement non utilisé	<p><i>Procédés et méthodes relatifs aux émissions du marché monétaire et aux droits et privilèges.</i></p> <p>Une fois que les nouvelles émissions sont entrées et confirmées au CDSX, les valeurs peuvent se négocier normalement. Les adhérents peuvent établir et confirmer des opérations à l'égard des nouvelles émissions au moyen de NI comme type d'opération (nouvelle émission). Cependant, il n'y a aucun traitement spécial pour le traitement des opérations de type NI.</p> <p>Le règlement des nouvelles émissions est effectué avec tous les autres règlements CDSX de la journée. Les fonds pour les nouvelles émissions sont versés et collectés au cours du processus de paiement.</p> <p>Comme il n'y a pas de pré-immatriculation des certificats des nouvelles émissions, les exigences relatives aux certificats matériels des nouvelles émissions à la date de clôture sont les mêmes que celles des autres retraits de valeur du CDSX.</p> <p>Si un certificat matériel est émis, la valeur doit être immatriculée au nom du propriétaire pour compte CDS & CO.</p> <p>Si la date de clôture d'une nouvelle émission n'est pas déterminée, le syndicat de prise ferme et le syndicat de placement doivent supprimer les opérations au CDSX.</p> <p>Pour traiter une nouvelle émission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le preneur ferme saisie une demande à la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca). <p>La CDS établit l'émission au CDSX au terme de la réception des documents définitifs. Une fois que l'ISIN a été assigné, le preneur ferme reçoit une confirmation par courriel de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc.</p> <p>Le preneur ferme doit alors envoyer une demande aux fins d'admissibilité à l'adresse, eligibility@cds.ca.</p>
TAUX ET MONNAIE CHANGE	Le taux d'échange et la monnaie utilisés par le CDSX pour convertir en dollars canadiens les fonds reçus en dollars américains et en dollars américains les fonds reçus en dollars canadiens	
VGG CA	Le prix de la VGG de la valeur calculé en appliquant une	
NATIONAL RNC (CA ET US)	Le cours actuel, en dollars canadiens et américains, utilisé pour évaluer au marché et établir le prix des	
<p>3.8 Établissement d'émissions autres que celles du marché monétaire</p> <p>Pour demander l'établissement des nouvelles émissions ou des réémissions de valeur autres que celles du marché monétaire (à l'exception des inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et des blocs), suivez la procédure ci-dessous. Pour demander l'établissement des inscriptions en compte d'obligations coupons détachés et de blocs blocs à la CDS, veuillez consulter le chapitre Blocs et composantes détachées inscrites en compte à la page 80. Pour établir des émissions du marché monétaire, veuillez consulter le guide <i>Procédés et méthodes relatifs aux émissions du marché monétaire et aux droits et privilèges</i>.</p> <p>Une fois que les nouvelles émissions sont entrées et confirmées au CDSX, les valeurs peuvent se négocier normalement. Les adhérents peuvent établir et confirmer des opérations à l'égard des nouvelles émissions au moyen de NI comme type d'opération (nouvelle émission). Cependant, il n'y a aucun traitement spécial pour le traitement des opérations de type NI.</p> <p>Le règlement des nouvelles émissions est effectué avec tous les autres règlements CDSX de la journée. Les fonds pour les nouvelles émissions sont versés et collectés au cours du processus de paiement.</p> <p>Comme il n'y a pas de pré-immatriculation des certificats des nouvelles émissions, les exigences relatives aux certificats matériels des nouvelles émissions à la date de clôture sont les mêmes que celles des autres retraits de valeur du CDSX.</p>		

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées								
<p>Si un certificat matériel est émis, la valeur doit être immatriculée au nom du propriétaire pour compte CDS & CO.</p> <p>Si la date de clôture d'une nouvelle émission n'est pas déterminée, le syndicat de prise ferme et le syndicat de placement doivent supprimer les opérations au CDSX.</p> <p>Pour traiter une nouvelle émission :</p> <p>1. Le souscripteur présente une demande de numéro ISIN au moyen de la section Service d'attribution de numéros CUSIP du site Web de la CDS (www.cds.ca) ou d'une lettre de demande à la CDS. Au même moment, le souscripteur transmet la documentation requise à la CDS (veuillez consulter la section Critères d'admissibilité des émissions à la page 47).</p> <p>La CDS établit l'émission au CDSX et transmet un avis de confirmation avec l'ISIN de la nouvelle émission. La CDS confirme l'émission au CDSX après avoir reçu les documents finaux.</p> <p><u>1. Le preneur ferme saisie une demande à la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).</u></p> <p><u>La CDS établit l'émission au CDSX au terme de la réception des documents définitifs. Une fois que l'ISIN a été assigné, le preneur ferme reçoit une confirmation par courriel de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. Le preneur ferme doit alors envoyer une demande aux fins d'admissibilité à l'adresse, eligibility@cds.ca.</u></p> <p>2. Une fois l'émission confirmée par la CDS, le souscripteur <u>preneur ferme</u> établit une opération de distribution provisoire auprès du syndicat de prise ferme et du syndicat de placement au CDSX. L'opération a une date de valeur égale à la date de clôture.</p> <p>3. Le syndicat de prise ferme et le syndicat de placement établissent des opérations du marché secondaire au CDSX, avec une date</p>	<p>2. Une fois l'émission confirmée par la CDS, le preneur ferme établit une opération de distribution provisoire auprès du syndicat de prise ferme et du syndicat de placement au CDSX. L'opération a une date de valeur égale à la date de clôture.</p> <p>3. Le syndicat de prise ferme et le syndicat de placement établissent des opérations du marché secondaire au CDSX, avec une date de valeur égale à la date de clôture de la nouvelle émission.</p> <p>Pour un titre réémis, les opérations du marché secondaire peuvent être établies avec l'indicateur de contrôle de règlement (champ REGL) réglé à N (règlement retenu). Lorsque les valeurs réémises ont été déposées, le syndicat de prise ferme et le syndicat de placement peuvent changer l'indicateur de contrôle de règlement à Y (règlement).</p> <p>4. Au plus tard à la date de clôture, le preneur ferme demande un dépôt de valeur au CDSX pour le montant de la nouvelle émission ou de la valeur réémise et remplit les champs tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="889 1255 1279 1430"> <thead> <tr> <th>C h</th> <th>D p</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DATE DE</td> <td>La date de clôture de la</td> </tr> <tr> <td>NIVEAU</td> <td>INS – dépôt instantané</td> </tr> <tr> <td>NOTE</td> <td>Comprend les termes « NOUVELLE ÉMISSION »</td> </tr> </tbody> </table> <p>5. Lorsque le dépôt de la valeur est sauvegardé, le SECURITY DEPOSIT NOTICE - ENTRY s'imprime dans les bureaux du preneur ferme. Le preneur ferme l'avis.</p> <p>6. L'agent des transferts assiste à la clôture.</p> <p>7. Si l'agent des transferts valide le titre avec émission d'inventaire avec certificats différés ou d'inventaire de titres sans certificats, il</p>	C h	D p	DATE DE	La date de clôture de la	NIVEAU	INS – dépôt instantané	NOTE	Comprend les termes « NOUVELLE ÉMISSION »
C h	D p								
DATE DE	La date de clôture de la								
NIVEAU	INS – dépôt instantané								
NOTE	Comprend les termes « NOUVELLE ÉMISSION »								

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées

de valeur égale à la date de clôture de la nouvelle émission.

Pour un titre réémis, les opérations du marché secondaire peuvent être établies avec l'indicateur de contrôle de règlement (champ REGL) réglé à N (règlement retenu). Lorsque les valeurs réémises ont été déposées, le syndicat de prise ferme et le syndicat de placement peuvent changer l'indicateur de contrôle de règlement à Y (règlement).

4. Au plus tard à la date de clôture, le ~~souscripteur~~ **preneur ferme** demande un dépôt de valeur au CDSX pour le montant de la nouvelle émission ou de la valeur réémise et remplit les champs tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

C h	D a
DATE DE	La date de clôture de la
NIVEAU	INS – dépôt instantané
NOTE	Comprend les termes « NOUVELLE ÉMISSION »

5. Lorsque le dépôt de la valeur est sauvegardé, le **SECURITY DEPOSIT NOTICE - ENTRY** s'imprime dans les bureaux du ~~souscripteur~~ **preneur ferme**. Le ~~souscripteur~~ **preneur ferme** ferme l'avis.

6. L'agent des transferts assiste à la clôture.

7. Si l'agent des transferts valide le titre avec émission d'inventaire avec certificats différés ou d'inventaire de titres sans certificats, il révisé les détails de la demande de dépôt dans l'**Avis de dépôt** à la date de clôture. À la date de clôture des nouvelles émissions, l'agent des transferts confirme la demande de dépôt de valeur au CDSX.

Un certificat n'est pas requis dans le cas des titres avec émission d'inventaire de titres avec certificats différés ou d'inventaire de titres sans certificats.

Si la CDS valide (ou garde) la valeur, le ~~souscripteur~~ **preneur ferme** doit livrer l'Avis de dépôt à la CDS avec les certificats

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées

révisé les détails de la demande de dépôt dans l'**Avis de dépôt** à la date de clôture. À la date de clôture des nouvelles émissions, l'agent des transferts confirme la demande de dépôt de valeur au CDSX.

Un certificat n'est pas requis dans le cas des titres avec émission d'inventaire de titres avec certificats différés ou d'inventaire de titres sans certificats.

Si la CDS valide (ou garde) la valeur, le preneur ferme doit livrer l'Avis de dépôt à la CDS avec les certificats immatriculés au nom de CDS & CO. pour que la CDS confirme la demande de dépôt au CDSX.

3.9 Demande de blocs d'ISIN relatifs à des billets à moyen terme négociables

Les programmes relatifs aux billets à moyen terme négociables (BMTN) se caractérisent par une série de billets dont l'échéance varie généralement de trois à dix ans. Les titres sont émis hebdomadairement, à la quinzaine, mensuellement, semestriellement ou lorsque les conditions du marché le justifie. La CDS traite ces programmes selon qu'il s'agit d'obligations directes, d'obligations non garanties, d'obligations partiellement garanties ou d'obligations générales.

Le service relatif aux billets à moyen terme négociables de la CDS facilite le traitement des avis à moyen terme. Pour commencer le traitement, l'émetteur ou l'agent financier demande, au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca), un bloc d'ISIN qu'il attribuera au préalable aux billets faisant partie de son programme.

Par la suite, les émetteurs peuvent émettre un billet sur le marché au fur et à mesure que des fonds sont requis au moyen d'un des ISIN préattribués. Chaque billet peut

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>immatriculés au nom de CDS & CO. pour que la CDS confirme la demande de dépôt au CDSX.</p> <p>3.9 Demande de blocs d'ISIN relatifs à des bons-billets à moyen terme négociables</p> <p>Les programmes relatifs aux bons-billets à moyen terme négociables (BMTN) se caractérisent par une série de billets dont l'échéance varie généralement de trois à dix ans. Les titres sont émis hebdomadairement, à la quinzaine, mensuellement, semestriellement ou lorsque les conditions du marché le justifie. La CDS traite ces programmes selon qu'il s'agit d'obligations directes, d'obligations non garanties, d'obligations partiellement garanties ou d'obligations générales.</p> <p>Le service relatif aux bons à moyen terme négociables de la CDS facilite le traitement des avis à moyen terme. Pour commencer le traitement, l'émetteur ou l'agent financier demande un bloc d'ISIN qu'il attribuera au préalable aux billets faisant partie de son programme. Il demande également que le programme soit admissible au dépôt.</p> <p><u>Le service relatif aux billets à moyen terme négociables de la CDS facilite le traitement des avis à moyen terme. Pour commencer le traitement, l'émetteur ou l'agent financier demande, au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca), un bloc d'ISIN qu'il attribuera au préalable aux billets faisant partie de son programme.</u></p> <p>Par la suite, les émetteurs peuvent émettre un billet sur le marché au fur et à mesure que des fonds sont requis au moyen d'un des ISIN préattribués. Chaque billet peut être personnalisé en fonction des besoins de l'émetteur au moment de l'émission et</p>	<p>être personnalisé en fonction des besoins de l'émetteur au moment de l'émission et peut être prorogable, encaissable par anticipation, rachetable, convertible, échangeable ou posséder d'autres caractéristiques.</p> <p>Responsabilités de l'émetteur</p> <p>L'émetteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer la structure de l'émission, c'est à dire si elle sera offerte sous forme d'un seul certificat pour la valeur de l'émission entière inscrite en compte seulement ou sous forme de certificats matériels distincts; • déterminer la date de clôture; • fournir une lettre de déclaration lorsqu'il émet une valeur inscrite en compte seulement. <p>Responsabilités de l'agent financier</p> <p>L'agent financier, qui peut être l'émetteur ou tout organisme agissant pour le compte de l'émetteur, doit se charger des tâches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire parvenir une demande écrite afin d'activer un ISIN préattribué. Cette demande doit comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la quantité d'ISIN requise; • les modalités du programme (p. ex., les devises et les taux d'intérêt); • une description des billets à moyen terme et un prospectus définitif; • une demande d'admissibilité au dépôt indiquant le nom d'une personne-ressource et son numéro de télécopieur (aux fins de confirmation); 2. À la date de clôture, demander un dépôt de valeurs au CDSX et effectuer la collecte de fonds relative à l'émission initiale. 3. À la date de paiement, verser les droits

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>peut être prorogable, encaissable par anticipation, rachetable, convertible, échangeable ou posséder d'autres caractéristiques.</p> <p>Responsabilités de l'émetteur</p> <p>L'émetteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer la structure de l'émission, c'est à dire si elle sera offerte sous forme d'un seul certificat pour la valeur de l'émission entière inscrite en compte seulement ou sous forme de certificats matériels distincts; • déterminer la date de clôture; • fournir une lettre de déclaration lorsqu'il émet une valeur inscrite en compte seulement. <p>Responsabilités de l'agent financier</p> <p>L'agent financier, qui peut être l'émetteur ou tout organisme agissant pour le compte de l'émetteur, doit se charger des tâches suivantes :</p> <p>1. Faire parvenir à la CDS une demande écrite relative au bloc afin d'activer un ISIN préattribué. Cette demande doit comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la quantité d'ISIN requise; • les modalités du programme (p. ex., les devises et les taux d'intérêt); • une description des bons-billets à moyen terme négociables dans un prospectus provisoire suivi d' et un prospectus définitif; • une demande d'admissibilité au dépôt indiquant le nom d'une personne- ressource et son numéro de télécopieur (aux fins de confirmation); • un paiement pour le traitement de la demande. <p>2. Fournir une description des bons à moyen terme négociables dans un prospectus provisoire suivi d'un prospectus définitif.</p> <p>3. Soumettre une liste de conditions pour l'émission de billets subséquents et indiquer l'ISIN à activer.</p>	<p>et privilèges par l'intermédiaire de la CDS.</p> <p>Au commencement du programme, la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. fournit à l'agent financier un bloc d'ISIN (achat d'au moins 10 ISIN). Chaque fois qu'un nouveau billet à moyen terme négociable est émis, l'émetteur utilise un ISIN différent parmi le bloc qui lui a été octroyé au début du programme.</p> <p>Réouverture d'une émission</p> <p>Dans le cas d'une émission dont les modalités sont les mêmes que celles de l'émission précédente, un dépôt supplémentaire est requis afin d'augmenter le solde aux grands livres de la CDS.</p> <p>CHAPITRE 4 BLOCS ET COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE</p> <p>4.1 Règles et restrictions relatives aux composantes détachées et aux blocs inscrits en compte</p> <p>Les règles et les restrictions suivantes s'appliquent aux composantes détachées et aux blocs inscrits en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'obligation sous-jacente fait l'objet de restrictions en raison des exigences de traitement uniques, veuillez consulter la section Démembrement des obligations du marché intérieur faisant l'objet de restrictions au CDSX à la page 91. • Pour les titres adossés à des créances hypothécaires et les obligations démembrées en composantes autres que d'intérêt et de capital, les numéros ISIN existants peuvent être utilisés seulement si les conditions relatives aux composantes existantes sont identiques à celles des nouvelles composantes. • Une fois que les composantes détachées sont créées, elles ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait avant l'échéance. Les composantes détachées sont des positions inscrites en compte et ne sont pas

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>4. Demander l'admissibilité au dépôt, au besoin.</p> <p>5. Régler tous les frais afférents à l'émission des ISIN.</p> <p>6. À la date de clôture, demander un dépôt de valeurs au CDSX et effectuer la collecte de fonds relative à l'émission initiale.</p> <p>7. À la date de paiement, verser les droits et privilèges par l'intermédiaire de la CDS.</p> <p>Au commencement du programme de placementprogramme, la société Solutions de gestion de valeursCDS inc. fournit à l'agent financier un bloc d'ISIN (achat d'au moins 10 ISIN). Chaque fois qu'un nouveau bon-billet à moyen terme négociable est émis, l'émetteur utilise un ISIN différent parmi le bloc qui lui a été octroyé au début du programme.</p> <p>Réouverture d'une émission</p> <p>Dans le cas d'une émission dont les modalités sont les mêmes que celles de l'émission précédente, un dépôt supplémentaire est requis afin d'augmenter le solde aux grands livres de la CDS.</p> <p>CHAPITRE 4 BLOCS ET COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE</p> <p>4.1 Règles et restrictions relatives aux composantes détachées et aux blocs inscrits en compte</p> <p>Les règles et les restrictions suivantes s'appliquent aux composantes détachées et aux blocs inscrits en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'obligation sous-jacente fait l'objet de restrictions en raison des exigences de traitement uniques, veuillez consulter la section Démembrement des obligations du marché intérieur faisant l'objet de restrictions au CDSX à la page 91. 	<p>disponibles sous forme de certificats matériels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La quantité ou la valeur nominale de la valeur sous-jacente ou du bloc doit être un chiffre entier. • Si la composante finale d'un groupe d'obligations résiduelles remboursable demeure non remboursée, la CDS effectue la conversion du bloc à une position équivalente dans l'obligation sous-jacente remboursable. <p>Remarque : En ce qui a trait à toutes les activités comprenant des composantes détachées ou des blocs de valeurs, l'adhérent a la responsabilité de se conformer aux lois, aux règlements et aux énoncés de politiques sur les valeurs mobilières.</p> <p>4.2 Heures limites pour les transactions de composantes détachées et de blocs</p> <p>À moins d'avis contraire, toutes les transactions de composantes détachées et de blocs inscrits en compte sont traitées le jour même si la demande est reçue avant 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique). Les soumissions reçues après 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique) sont traitées le jour ouvrable suivant.</p> <p>Période de clôture des registres</p> <p>Si une valeur détenue au CDSX est démembrée durant la période de clôture des registres, la composante qui arrive à échéance ou la composante d'intérêt suivante est créditée aux comptes des adhérents.</p> <p>Si la valeur est reconstituée durant la période de clôture des registres, les composantes qui arrivent à échéance sont supprimées des positions de l'adhérent qui reçoit le paiement d'intérêt pour la valeur sous-jacente.</p>

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titres adossés à des créances hypothécaires et les obligations démembrées en composantes autres que d'intérêt et de capital, les numéros ISIN existants peuvent être utilisés seulement si les conditions relatives aux composantes existantes sont identiques à celles des nouvelles composantes. • Une fois que les composantes détachées sont créées, elles ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait avant l'échéance. Les composantes détachées sont des positions inscrites en compte et ne sont pas disponibles sous forme de certificats matériels. • La quantité ou la valeur nominale de la valeur sous-jacente ou du bloc doit être un chiffre entier. • Si la composante finale d'un groupe d'obligations résiduelles remboursable demeure non remboursée, la CDS effectue la conversion du bloc à une position équivalente dans l'obligation sous-jacente remboursable. <p>Remarque : En ce qui a trait à toutes les activités comprenant des composantes détachées ou des blocs de valeurs, l'adhérent a la responsabilité de se conformer aux lois, aux règlements et aux énoncés de politiques sur les valeurs mobilières.</p> <p>4.2 Heures limites pour les transactions de composantes détachées et de blocs</p> <p>À moins d'avis contraire, toutes les transactions de composantes détachées et de blocs inscrites en compte sont traitées le jour même si la demande est reçue avant 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique). Les formulaire reçus <u>soumissions reçues</u> après 10 h, heure de l'Est (8 h, heure des Rocheuses et 7 h, heure du Pacifique) sont traités <u>traités</u> le jour ouvrable suivant.</p> <p>Période de clôture des registres</p>	<p>4.3 Demande d'ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte</p> <p>Pour créer une composante détachée ou un bloc inscrit en compte pour lequel il n'existe aucun ISIN, l'adhérent doit soumettre une demande d'ISIN pour composantes détachées au moins trois jours avant la demande de traitement des composantes détachées ou la mise en bloc.</p> <p>Remarque : Accordez un délai additionnel pour les demandes exigeant l'approbation du service d'Exploitation de la CDS.</p> <p>Pour demander des ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte :</p> <p>1. Marche à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les démembrements inscrits en compte en composantes individuelles, s'assurer que la valeur sous-jacente est admissible à la section Critères d'admissibilité au démembrement des valeurs sous-jacentes à la page 86. • Pour la mise en bloc, s'assurer que les composantes détachées sont admissibles à la section Critères d'admissibilité pour la mise en bloc de composantes détachées inscrites en compte à la page 88. <p>2. Soumettez une demande d'ISIN au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).</p> <p>Une fois les ISIN émis, la CDS rend le bloc ou les composantes admissibles au CDSX. Ces valeurs font l'objet des procédures de la CDS relativement à l'attribution des droits de vote et au traitement des situations spéciales (p. ex. paiements accélérés).</p> <p>La CDS joint un exemplaire de la liste CDS –</p>

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées																																																																																																
<p>Si une valeur détenue au CDSX est démembreée durant la période de clôture des registres, la composante qui arrive à échéance ou la composante d'intérêt suivante est créditée aux comptes des adhérents.</p> <p>Si la valeur est reconstituée durant la période de clôture des registres, les composantes qui arrivent à échéance sont supprimées des positions de l'adhérent qui reçoit le paiement d'intérêt pour la valeur sous-jacente.</p> <p>4.3 Demande d'ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte</p> <p>Pour créer une composante détachée ou un bloc inscrit en compte pour lequel il n'existe aucun ISIN, l'adhérent doit soumettre une demande d'ISIN pour composantes détachées au moins trois jours avant la demande de traitement des composantes détachées ou la mise en bloc.</p> <p>Remarque : Accordez un délai additionnel pour les demandes exigeant l'approbation du service d'Exploitation de la CDS.</p> <p>Pour demander des numéros ISIN pour les composantes détachées et les blocs inscrits en compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Marche à suivre : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les démembrements inscrits en compte en composantes individuelles, s'assurer que la valeur sous-jacente est admissible à la section Critères d'admissibilité au démembrement des valeurs sous-jacentes à la page 87. • Pour la mise en bloc, s'assurer que les composantes détachées sont admissibles à la section Critères d'admissibilité pour la mise en bloc de composantes détachées inscrites en compte à la page 89. 2- Remplissez le formulaire applicable : <ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE DE NUMÉRO ISIN/CDS POUR 	<p>COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE – LISTE DE COMPOSANTES à la page 84 au bulletin d'admissibilité des composantes pour informer tous les adhérents.</p> <p>CDS – COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE – LISTE DE COMPOSANTES</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;"><small>CDX - COMPOSANTES DETACHEES INSCRITES EN COMPTE</small></th> </tr> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;"><small>LISTE DE COMPOSANTES</small></th> </tr> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;"><small>CDX - BOOK ENTRY STRIP</small></th> </tr> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;"><small>COMPONENT LISTING</small></th> </tr> <tr> <th><small>ISIN</small></th> <th><small>DESCRIPTION</small></th> <th><small>DEFINITION</small></th> <th><small>EXPIRATION DATE</small></th> </tr> <tr> <td><small>ISIN: N° INDICATEUR À NE PAS ÊTRE N° SÉRIE À NE PAS ÊTRE</small></td> <td><small>DESCRIPTION</small></td> <td><small>DESCRIPTION</small></td> <td><small>EXPIRATION DATE</small></td> </tr> <tr> <td><small>AFIRM</small></td> <td><small>DESCRIPTION</small></td> <td><small>TAUX</small></td> <td><small>DATE</small></td> </tr> <tr> <td><small>ISIN</small></td> <td><small>DESCRIPTION</small></td> <td><small>TAUX</small></td> <td><small>DATE</small></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAPTFRAN1</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2003</td> <td>0.0375000000</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN2</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2003</td> <td>0.0375000000</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN3</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2004</td> <td>0.0375000000</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN4</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2004</td> <td>0.0375000000</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN5</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2005</td> <td>0.0375000000</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN6</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2005</td> <td>0.0375000000</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN7</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2006</td> <td>0.0375000000</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN8</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2006</td> <td>0.0375000000</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN9</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2007</td> <td>0.0375000000</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN10</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2007</td> <td>0.0375000000</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN11</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2008</td> <td>0.0375000000</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN12</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2008</td> <td>0.0375000000</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN13</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2009</td> <td>0.0375000000</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN14</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2009</td> <td>0.0375000000</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN15</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2010</td> <td>0.0375000000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>CAPTFRAN16</td> <td>BILL FR DCS 04/10/2010</td> <td>1.0000000000</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>La liste de composantes détachées inscrites en compte à la CDS comprend une description et un numéro ISIN de la valeur sous-jacente ou du bloc, une description des composantes et de leur ISIN, et le taux ou le montant utilisé pour déterminer les quantités de composantes détachées à démembreer ou à mettre en bloc.</p> <p>Pour les obligations démembreées avant l'échéance (p. ex. une obligation remboursable par anticipation), la description de la composante de capital comprend l'année d'échéance de l'obligation sous-jacente, suivie de la « date d'échéance » (la date d'expiration) de la composante.</p> <p>Pour les obligations remboursables par anticipation démembreées à la date de remboursement suivante, la composante de capital comprend tous les paiements d'intérêt ultérieurs à la date de remboursement. De même, pour une obligation encaissable par anticipation, la</p>	<small>CDX - COMPOSANTES DETACHEES INSCRITES EN COMPTE</small>				<small>LISTE DE COMPOSANTES</small>				<small>CDX - BOOK ENTRY STRIP</small>				<small>COMPONENT LISTING</small>				<small>ISIN</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>DEFINITION</small>	<small>EXPIRATION DATE</small>	<small>ISIN: N° INDICATEUR À NE PAS ÊTRE N° SÉRIE À NE PAS ÊTRE</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>EXPIRATION DATE</small>	<small>AFIRM</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>TAUX</small>	<small>DATE</small>	<small>ISIN</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>TAUX</small>	<small>DATE</small>	CAPTFRAN1	BILL FR DCS 04/10/2003	0.0375000000	12	CAPTFRAN2	BILL FR DCS 04/10/2003	0.0375000000	15	CAPTFRAN3	BILL FR DCS 04/10/2004	0.0375000000	14	CAPTFRAN4	BILL FR DCS 04/10/2004	0.0375000000	13	CAPTFRAN5	BILL FR DCS 04/10/2005	0.0375000000	12	CAPTFRAN6	BILL FR DCS 04/10/2005	0.0375000000	11	CAPTFRAN7	BILL FR DCS 04/10/2006	0.0375000000	10	CAPTFRAN8	BILL FR DCS 04/10/2006	0.0375000000	9	CAPTFRAN9	BILL FR DCS 04/10/2007	0.0375000000	8	CAPTFRAN10	BILL FR DCS 04/10/2007	0.0375000000	7	CAPTFRAN11	BILL FR DCS 04/10/2008	0.0375000000	6	CAPTFRAN12	BILL FR DCS 04/10/2008	0.0375000000	5	CAPTFRAN13	BILL FR DCS 04/10/2009	0.0375000000	4	CAPTFRAN14	BILL FR DCS 04/10/2009	0.0375000000	3	CAPTFRAN15	BILL FR DCS 04/10/2010	0.0375000000	2	CAPTFRAN16	BILL FR DCS 04/10/2010	1.0000000000	1
<small>CDX - COMPOSANTES DETACHEES INSCRITES EN COMPTE</small>																																																																																																	
<small>LISTE DE COMPOSANTES</small>																																																																																																	
<small>CDX - BOOK ENTRY STRIP</small>																																																																																																	
<small>COMPONENT LISTING</small>																																																																																																	
<small>ISIN</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>DEFINITION</small>	<small>EXPIRATION DATE</small>																																																																																														
<small>ISIN: N° INDICATEUR À NE PAS ÊTRE N° SÉRIE À NE PAS ÊTRE</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>EXPIRATION DATE</small>																																																																																														
<small>AFIRM</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>TAUX</small>	<small>DATE</small>																																																																																														
<small>ISIN</small>	<small>DESCRIPTION</small>	<small>TAUX</small>	<small>DATE</small>																																																																																														
CAPTFRAN1	BILL FR DCS 04/10/2003	0.0375000000	12																																																																																														
CAPTFRAN2	BILL FR DCS 04/10/2003	0.0375000000	15																																																																																														
CAPTFRAN3	BILL FR DCS 04/10/2004	0.0375000000	14																																																																																														
CAPTFRAN4	BILL FR DCS 04/10/2004	0.0375000000	13																																																																																														
CAPTFRAN5	BILL FR DCS 04/10/2005	0.0375000000	12																																																																																														
CAPTFRAN6	BILL FR DCS 04/10/2005	0.0375000000	11																																																																																														
CAPTFRAN7	BILL FR DCS 04/10/2006	0.0375000000	10																																																																																														
CAPTFRAN8	BILL FR DCS 04/10/2006	0.0375000000	9																																																																																														
CAPTFRAN9	BILL FR DCS 04/10/2007	0.0375000000	8																																																																																														
CAPTFRAN10	BILL FR DCS 04/10/2007	0.0375000000	7																																																																																														
CAPTFRAN11	BILL FR DCS 04/10/2008	0.0375000000	6																																																																																														
CAPTFRAN12	BILL FR DCS 04/10/2008	0.0375000000	5																																																																																														
CAPTFRAN13	BILL FR DCS 04/10/2009	0.0375000000	4																																																																																														
CAPTFRAN14	BILL FR DCS 04/10/2009	0.0375000000	3																																																																																														
CAPTFRAN15	BILL FR DCS 04/10/2010	0.0375000000	2																																																																																														
CAPTFRAN16	BILL FR DCS 04/10/2010	1.0000000000	1																																																																																														

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>COMPOSANTES DÉTACHÉES – OBLIGATIONS (CDSX044F);</p> <p>• DEMANDE DE NUMÉRO ISIN/CDS POUR COMPOSANTES DÉTACHÉES – TITRES GARANTIS PAR L'ACTIF (CDSX045F);</p> <p>• DEMANDE DE NUMÉRO ISIN/CDS POUR BLOC DE COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE (CDSX211F).</p> <p>3. Joignez les documents appropriés tel qu'indiqué sur le formulaire de demande avec les exceptions suivantes :</p> <p>• Pour les titres d'emprunt démembrés en composantes autres que de paiement d'intérêt et de capital, veuillez joindre un prospectus ou une circulaire d'émission et une circulaire d'information pour les composantes.</p> <p>Remarque : Une circulaire ou un prospectus provisoires sont acceptables, à la condition qu'un exemplaire de la circulaire ou du prospectus définitifs soit transmis à la CDS avant la clôture.</p> <p>• Pour les obligations du gouvernement comportant des montants ou des fréquences de paiement irréguliers, les obligations de sociétés et les titres adossés à des créances, veuillez joindre un calendrier des paiements.</p> <p>• Dans les cas des composantes détachées qui ne font pas l'objet d'une dispense générale de la commission des valeurs mobilières applicable, veuillez joindre une lettre d'un conseiller juridique indiquant comment les obligations coupons détachés seront vendues (c.-à-d. par prospectus, placement privé ou décision de dispense) et qui confirme que la distribution respecte les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables. L'absence des documents appropriés pourrait donner lieu à un retard d'attribution des numéros ISIN jusqu'à ce que la CDS soit en mesure d'obtenir les renseignements requis.</p> <p>4. Veuillez transmettre le formulaire dûment rempli et les documents au Service d'admissibilité des titres à la CDS, à Toronto.</p> <p>5. Soumettez une demande d'ISIN au</p>	<p>composante de capital comprend tous les paiements d'intérêt ultérieurs à la date d'encaissement par anticipation.</p> <p>4.3.1 ISIN collectifs</p> <p>Des ISIN collectifs (le même ISIN) sont automatiquement attribués à toutes les obligations coupons détachés inscrites en compte à la CDS ayant le même émetteur, la même date de paiement, la même monnaie de paiement et le même type de paiement (intérêt, paiement ou capital), qui comportent les mêmes droits et n'ont aucune caractéristique distincte.</p> <p>Les obligations coupons détachés ne peuvent porter d'ISIN collectifs si au moins une des conditions suivantes s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les émissions sous-jacentes des obligations coupons détachés sont adossées à des sources différentes de revenus, d'actif ou de garanties (c'est-à-dire qu'il y a ou qu'il peut y avoir une différence ou une différence potentielle quant au risque de crédit). • Les composantes d'obligations coupons détachés comprennent plus d'un paiement régulier ou possèdent des caractéristiques particulières (p. ex. obligations à rendement réel ou composantes de capital d'obligations remboursables ou encaissables par anticipation). • Les obligations coupons détachés ont été créées en vertu des conditions d'un prospectus ou d'un contrat spécial (p. ex. les obligations coupons détachés dérivées d'obligations de sociétés). • Les droits des détenteurs d'obligations varient d'une obligation à l'autre et ne sont pas <i>pari passu</i>. <p>Un ensemble distinct d'ISIN collectifs peut être attribué pour les composantes d'intérêt et de capital d'émissions qui deviennent remboursables par anticipation si les lois fiscales changent.</p>

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées

[moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. \(www.cdssolutions.ca\).](#)

~~La CDS crée~~ Une fois les ISIN ~~et émis~~, la CDS rend le bloc ou les composantes admissibles au CDSX. Ces valeurs font l'objet des procédures de la CDS relativement à l'attribution des droits de vote et au traitement des situations spéciales (p. ex. paiements accélérés).

La CDS ~~transmet ensuite à l'adhérent joint~~ un exemplaire de la liste CDS – COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE – LISTE DE COMPOSANTES à la page 85 ~~et émet un~~ au bulletin d'admissibilité des composantes pour informer tous les adhérents.

CDS – COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE – LISTE DE COMPOSANTES

CDS - COMPOSANTES DÉTACHÉES INSCRITES EN COMPTE			
LISTE DE COMPOSANTES			
CDS - BLOC ENTELETYPE			
COMPONENT LISTING			
ISIN	DESCRIPTION	TAUX	CHAMBRE DE COMPENSATION
ISIN	DESCRIPTION	TAUX	CHAMBRE DE COMPENSATION
CDS1789206	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789207	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789208	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789209	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789210	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789211	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789212	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789213	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789214	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789215	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789216	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789217	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789218	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789219	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789220	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789221	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789222	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789223	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789224	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789225	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789226	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789227	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789228	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789229	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789230	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789231	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789232	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789233	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789234	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789235	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789236	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789237	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789238	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789239	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789240	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789241	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789242	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789243	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789244	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789245	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789246	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789247	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789248	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789249	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10
CDS1789250	BILL MF DCS 04/15/2006	0.0277000000	10

La liste de composantes détachées inscrites en compte à la CDS comprend une description et un numéro ISIN de la valeur sous-jacente ou du bloc, une description des composantes et de leur ISIN, et le taux ou le montant utilisé pour déterminer les quantités de composantes détachées à démembrer ou à mettre en bloc.

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées

Si deux composantes détachées ou plus sont rendues collectives et que la CDS constate qu'elles n'auraient pas dû l'être :

- Il ne peut y avoir de dégageement des positions dans les composantes détachées collectives.
- Les droits et privilèges reçus sur ces composantes détachées seront distribués aux détenteurs de la composante détachée collective proportionnellement à leur droit de participation et en accord avec les procédures relatives aux événements d'échéance et de privilèges pour les composantes détachées inscrites en compte.

La CDS peut utiliser des composantes de paiement si un adhérent le demande.

Procédés et méthodes relatifs aux émissions du marché monétaire et aux droits et privilèges

CHAPITRE 3 DEMANDE DE CODE D'ÉMETTEUR

Chaque valeur inscrite au CDSX a besoin d'un ISIN. Dans le cas des titres du marché monétaire, cet ISIN est constitué en partie du code d'émetteur. Le CDSX requiert un code d'émetteur différent pour chaque combinaison d'émetteur du marché monétaire, de monnaie et de type d'effet pour lequel l'adhérent est l'émetteur ou l'agent émetteur.

Les codes d'émetteurs sont attribués, puis envoyés à la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. par Standard & Poor's. Pour obtenir un code d'émetteur, vous devez soumettre une demande au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca). En se fondant sur ces renseignements, la CDS établit un code d'émetteur au CDSX et désigne cet adhérent comme l'agent émetteur de cette société. Seule la CDS peut établir un code

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>Pour les obligations démembrées avant l'échéance (p. ex. une obligation remboursable par anticipation), la description de la composante de capital comprend l'année d'échéance de l'obligation sous-jacente, suivie de la « date d'échéance » (la date d'expiration) de la composante.</p> <p>Pour les obligations remboursables par anticipation démembrées à la date de remboursement suivante, la composante de capital comprend tous les paiements d'intérêt ultérieurs à la date de remboursement. De même, pour une obligation encaissable par anticipation, la composante de capital comprend tous les paiements d'intérêt ultérieurs à la date d'encaissement par anticipation.</p> <p>4.3.1 ISIN collectifs</p> <p>La CDS attribue automatiquement des Des ISIN collectifs (le même ISIN) <u>sont automatiquement attribués</u> à toutes les obligations coupons détachés inscrites en compte <u>à la CDS</u> ayant le même émetteur, la même date de paiement, la même monnaie de paiement et le même type de paiement (intérêt, paiement ou capital), qui comportent les mêmes droits et n'ont aucune caractéristique distincte.</p> <p>Les obligations coupons détachés ne peuvent porter d'ISIN collectifs si au moins une des conditions suivantes s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les émissions sous-jacentes des obligations coupons détachés sont adossées à des sources différentes de revenus, d'actif ou de garanties (c'est-à-dire qu'il y a ou qu'il peut y avoir une différence ou une différence potentielle quant au risque de crédit). • Les composantes d'obligations coupons détachés comprennent plus d'un paiement régulier ou possèdent des caractéristiques particulières (p. ex. obligations à rendement réel ou composantes de capital d'obligations 	<p>d'émetteur au CDSX.</p> <p>3.1 Demande de nouveaux codes d'émetteurs du marché monétaire</p> <p>Pour chaque nouveau code d'émetteur du marché monétaire, vous devez soumettre une demande au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).</p> <p>Tous les codes d'émetteurs du marché monétaire sont établis de façon à permettre la tenue d'opérations avant que les émissions n'aient été confirmées et admises au CDSX (à l'exception des bons du Trésor du Canada). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre Génération d'ISIN pour le marché monétaire à la page 15.</p> <p>Le rapport RAPP AVERT. CODE D'EMETTEUR fait état des codes d'émetteurs ayant dépassé 80 % du nombre maximal de combinaisons possibles d'ISIN pouvant être générés au moyen de la Méthode 1 de génération des ISIN. Ce rapport peut être utilisé afin de surveiller s'il est nécessaire de demander de nouveaux codes d'émetteurs du marché monétaire. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez consulter le guide <i>Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS</i>.</p> <p>Demande de nouveaux codes d'émetteurs</p> <p>Pour demander un nouveau code d'émetteur à la CDS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soumettez une demande de nouveau code d'émetteur au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca). La CDS établit le nouveau code d'émetteur au CDSX dès qu'elle le reçoit de Standard & Poor's.

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>remboursables ou encaissables par anticipation).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les obligations coupons détachés ont été créées en vertu des conditions d'un prospectus ou d'un contrat spécial (p. ex. les obligations coupons détachés dérivées d'obligations de sociétés). • Les droits des détenteurs d'obligations varient d'une obligation à l'autre et ne sont pas <i>pari passu</i>. <p>La CDS peut attribuer un Un ensemble distinct d'ISIN collectifs peut être attribué pour les composantes d'intérêt et de capital d'émissions qui deviennent remboursables par anticipation si les lois fiscales changent.</p> <p>Si deux composantes détachées ou plus sont rendues collectives et que la CDS constate qu'elles n'auraient pas dû l'être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ne peut y avoir de dégagement des positions dans les composantes détachées collectives. • Les droits et privilèges reçus sur ces composantes détachées seront distribués aux détenteurs de la composante détachée collective proportionnellement à leur droit de participation et en accord avec les procédures relatives aux événements d'échéance et de privilèges pour les composantes détachées inscrites en compte. <p>La CDS peut utiliser des composantes de paiement si un adhérent le demande.</p> <p>Procédés et méthodes relatifs aux émissions du marché monétaire et aux droits et privilèges</p> <p>CHAPITRE 3 DEMANDE DE CODE D'ÉMETTEUR</p> <p>Chaque valeur inscrite au CDSX a besoin d'un ISIN. Dans le cas des titres du marché monétaire, cet ISIN est constitué en partie du code d'émetteur. Le CDSX requiert un code d'émetteur différent pour</p>	<p>2. Communiquez avec la CDS pour confirmer que la demande a bel et bien été reçue. La CDS vous téléphonera lorsque le nouveau code d'émetteur aura été établi au CDSX.</p> <p>Une fois le nouveau code d'émetteur établi au CDSX, vérifiez-le au CDSX (veuillez consulter la section Visualisation des codes d'émetteurs du marché monétaire à la page 27).</p> <p>Remarque : Si l'agent payeur implicite pour le code d'émetteur est LVTP, l'agent émetteur doit payer tous les droits et privilèges à l'aide d'un paiement STPGV donné.</p> <p>3.2 Visualisation des codes d'émetteurs du marché monétaire</p> <p>Vous pouvez utiliser la fonction CODES D'ÉMETTEUR ACCESSIBLES pour visualiser une liste de tous les codes d'émetteurs du marché monétaire, la description de l'émetteur, le genre de valeur associé au code d'émetteur, la monnaie et, s'il y a lieu, les dates d'effet pour lesquelles le code d'émetteur peut être utilisé.</p> <p>Vous pouvez également visualiser les codes d'émetteurs existants dans le rapport CODES EMETTEURS ADMISSIBLES produit quotidiennement.</p>

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>chaque combinaison d'émetteur du marché monétaire, de monnaie et de type d'effet pour lequel l'adhérent est l'émetteur ou l'agent émetteur.</p> <p>Seule la CDS peut fournir un code d'émetteur du marché monétaire. Les codes d'émetteurs sont attribués, puis communiqués envoyés à la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. par Standard & Poor's. Pour obtenir un code d'émetteur, vous devez soumettre un un formulaire PROFIL une demande au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société ÉMETTRICE Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (CDSX024F) à la CDS www.cdssolutions.ca. En se fondant sur ces renseignements, la CDS établit un code d'émetteur au CDSX et désigne cet adhérent comme l'agent émetteur de cette société. Seule la CDS peut établir un code d'émetteur au CDSX.</p> <p>3.1 Demande de nouveaux codes d'émetteurs du marché monétaire</p> <p>Pour chaque nouveau code d'émetteur du marché monétaire, vous devez remplir un formulaire PROFIL DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE (CDSX024F) et un PROFIL DE L'ÉMETTEUR – FORMULAIRE DE DÉCLARATION (CDSX364F) et les faire parvenir à la CDS. Celle-ci soumet par la suite une demande à Standard & Poor's afin d'obtenir le nouveau code d'émetteur du marché monétaire.</p> <p>Pour chaque nouveau code d'émetteur du marché monétaire, vous devez soumettre une demande au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca).</p> <p>Tous les codes d'émetteurs du marché monétaire sont établis de façon à permettre la</p>	

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>tenue d'opérations avant que les émissions n'aient été confirmées et admises au CDSX (à l'exception des bons du Trésor du Canada). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre Génération d'ISIN pour le marché monétaire à la page 15.</p> <p>Le rapport RAPP AVERT. CODE D'EMETTEUR fait état des codes d'émetteurs ayant dépassé 80 % du nombre maximal de combinaisons possibles d'ISIN pouvant être générés au moyen de la Méthode 1 de génération des ISIN. Ce rapport peut être utilisé afin de surveiller s'il est nécessaire de demander de nouveaux codes d'émetteurs du marché monétaire. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez consulter le guide <i>Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS</i>.</p> <p>Demande de nouveaux codes d'émetteurs</p> <p>Pour demander un nouveau code d'émetteur à la CDS :</p> <p>1. Remplissez un formulaire PROFIL DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE (CDSX024F) et un formulaire PROFIL DE L'ÉMETTEUR – FORMULAIRE DE DÉCLARATION (CDSX364F) pour chaque nouveau code d'émetteur requis.</p> <p>Remplissez le champ AGENT PAYEUR IMPLICITE, qui indique quelle société (soit l'HDUC) agit à titre d'agent payeur pour les valeurs créées à l'aide du code d'émetteur.</p> <p>Remarque : La même personne peut être l'agent émetteur et l'agent payeur implicite.</p> <p>1. Soumettez à la CDS le ou les formulaires requis, ainsi qu' une demande écrite de nouveau code d'émetteur au moyen de la page afférente à l'émission d'ISIN de code d'émetteur du site Web de la société Solutions de gestion de valeurs CDS inc. (www.cdssolutions.ca). La CDS établira établit le nouveau code d'émetteur au CDSX dès qu'elle l'aura reçu de Standard &</p>	

Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au transfert et à l'automatisation du service d'émission d'ISIN et sollicitation de commentaires

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>Poor's (dans un délai d'environ trois jours).</p> <p>2. Communiquez avec la CDS pour confirmer que la demande a bel et bien été reçue. La CDS vous téléphonera lorsque le nouveau code d'émetteur aura été établi au CDSX.</p> <p>Une fois le nouveau code d'émetteur établi au CDSX, vérifiez-le au CDSX (veuillez consulter la section Visualisation des codes d'émetteurs du marché monétaire à la page 27).</p> <p>Remarque : Si l'agent payeur implicite pour le code d'émetteur est LVTP, l'agent émetteur doit payer tous les droits et privilèges à l'aide d'un paiement STPGV donné.</p> <p>3.2 Visualisation des codes d'émetteurs du marché monétaire</p> <p>Vous pouvez utiliser la fonction CODES D'ÉMETTEUR ACCESSIBLES pour visualiser une liste de tous les codes d'émetteurs du marché monétaire, la description de l'émetteur, le genre de valeur associé au code d'émetteur, la monnaie et, s'il y a lieu, les dates d'effet pour lesquelles le code d'émetteur peut être utilisé.</p> <p>Vous pouvez également visualiser les codes d'émetteurs existants dans le rapport CODES EMETTEURS ADMISSIBLES produit quotidiennement.</p>	

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.